

Énoncés

Composition

Pour la programmation sur deux blocs, le nombre de missionnaires sera déterminé, selon nombre de sports prévus par région, par bloc. Chaque cas doit être étudié à la pièce.

Responsabilité

La mission a la responsabilité de l'encadrement de sa délégation pendant la Finale des Jeux du Québec. Aussi, les missionnaires établissent les relations entre la délégation, le Comité organisateur, Sports-Québec, les fédérations et les autres délégations.

But

Assurer un encadrement adéquat à chaque délégation et maintenir une liaison étroite entre la délégation et les intervenants du Comité organisateur, de Sports-Québec, des fédérations et des autres délégations.

Procédures

- Le choix des missionnaires est sous l'entière responsabilité de la région et ne doit dépasser 15 missionnaires.
À noter que tous les missionnaires, sans exception, doivent être âgés de dix-huit (18) ans ou plus.
- Les inscriptions des missionnaires, avec leur fonction respective, doivent se faire selon les modalités prévues par Sports-Québec.
- Sur l'ensemble de la mission, un maximum de cinq (5) missionnaires seront logés en résidence.
- Aux heures où les participants ont accès à leur site d'hébergement, chaque région devra toujours assurer la présence d'au moins deux (2) responsable dont un (1) missionnaire de l'hébergement (accueil et séjour).
- Pour ce qui est de la répartition de l'ensemble des responsabilités des missionnaires, chaque région en établit elle-même les priorités et le fonctionnement en s'assurant de la réalisation des tâches suivantes:

Chef de délégation: Il est le responsable sur tous les plans de la délégation régionale. Il supervise et coordonne l'ensemble des activités et des opérations de chacun des services de la délégation.

Il voit à l'enregistrement des participants et accompagnateurs; assure une présence de la mission aux réunions disciplinaires; vérifie les horaires et compile les résultats; achemine au chef de délégation et/ou à son adjoint toutes les informations et documents reçus dans le cas de contestations (protêts).

Service des communications: Le service des communications s'assure de maintenir un lien constant entre la délégation régionale et les médias d'information; il répond autant que possible aux demandes d'information des journalistes sur sa délégation (performance, athlètes, etc.); il maintient à jour un sommaire fonctionnel des résultats concernant sa délégation et une liste des médaillés.

Service de secrétariat : Le service de secrétariat voit à assurer une présence continue au bureau de la mission; il s'occupe de l'ordre au niveau du lieu physique et de la tenue des dossiers; il s'occupe des autres tâches habituelles de secrétariat comme la rédaction de lettres ou rapports, des appels interurbains, des messages et des informations spécifiques relatives à la délégation; il est responsable de l'aménagement et du démantèlement de la table de la mission; il est chargé de l'accueil des visiteurs à la mission; il s'assure d'être en mesure de contacter au besoin tout membre de la délégation ou sa famille pour donner toute information importante en cas d'urgence; il assure une présence continue de 8 heures à 20 heures à la table de la mission tous les jours.

Service accueil et séjour

a) Hébergement: Le service voit à assurer la présence de "chargés d'accueil et de séjour" sur le site d'hébergement de la délégation en tout temps où les participants y ont accès; se charge d'informer et de "guider" les participants et accompagnateurs en ce qui a trait à l'arrivée et au départ de chaque bloc, au transport dans le milieu hôte, à l'alimentation, au service santé, à la programmation sociale et culturelle et au site même d'hébergement.

Service accueil et séjour

b) Animation: La mission est chargée également de l'animation de sa délégation régionale.

À cet objectif d'animation se rattachent les rôles suivants:

- ° création d'un véritable "esprit des Jeux" au sein de la délégation;
- travail de consolidation de l'esprit régional;
- création d'un climat d'échanges et de fraternité au niveau de la délégation, avec les autres délégations et avec la population du milieu hôte afin que les jeunes puissent profiter au maximum de ce contact avec les autres jeunes provenant de toutes les régions;
- présence et soutien constants sur les sites de compétition lorsque les équipes de la région sont en action afin d'apporter aux accompagnateurs toute l'aide dont ils pourraient avoir besoin, et d'être en mesure de s'occuper de plus près de tout athlète de la délégation qui serait référé au service santé.

Note: Les membres de la mission peuvent aussi être appelés à accomplir toute autre tâche assignée par leur chef de délégation.